



CBD



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/DEC/XIII/29
12 décembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE
Treizième réunion
Cancún, Mexique, 4-17 décembre
Point 19 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**XIII/29. Perspectives mondiales de la diversité biologique et Plateforme
intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques**

Perspectives mondiales de la diversité biologique

La Conférence des Parties,

1. *Décide* de lancer les travaux de préparation d'une cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui :
 - a) Devrait fournir :
 - i) Un rapport final concis sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - ii) Une base pour le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;
 - b) Devrait comprendre :
 - i) Une analyse objectif-par-objectif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, sur la base d'une méthodologie transparente pouvant être reproduite ;
 - ii) Une analyse de la contribution des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ;
 - c) Devrait s'appuyer sur des données officielles et la meilleure information scientifique qui soit, à savoir :
 - i) Les sixièmes rapports nationaux ;
 - ii) Les informations fournies par les indicateurs mondiaux ;
 - iii) Les évaluations thématiques, régionales et mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et toute analyse de

scénarios et toute modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques effectuées dans le cadre de ces évaluations ;

- iv) Des informations provenant des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions de Rio et d'autres organisations compétentes ;
 - v) Des informations fournies par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris des informations sur les contributions des actions collectives menées en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - vi) Les résultats du dialogue sur « Vivre en harmonie avec la nature », différentes visions, approches et outils pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
 - vii) L'analyse des progrès accomplis dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, dont il est question dans la décision XIII/23 ;
 - viii) Des informations supplémentaires pertinentes présentées par les Parties et les autres gouvernements ;
- d) Devrait être élaborée de façon à éviter tout chevauchement avec d'autres processus ;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'élaborer, dans les limites des ressources financières disponibles, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et communautés locales et les partenaires concernés, une deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique : Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, qui devrait inclure des informations sur :

- a) Les connaissances, visions et approches pertinentes sur la vie en harmonie avec la nature et la Terre nourricière, comme le reconnaissent certaines cultures et certains pays ;
- b) Les pratiques et les technologies pertinentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris l'utilisation coutumière durable ;

3. *Prie également* le Secrétariat exécutif d'élaborer :

a) Un programme de travail et une proposition de budget pour la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et des rapports et produits connexes aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion précédant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties ;

b) Une stratégie de communication commune avec les secrétariats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et des conventions relatives à la biodiversité sur la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et les rapports et produits connexes, ainsi que les produits livrables pertinents de la Plateforme, et *invite* les secrétariats de la Plateforme et des autres conventions relatives à la diversité biologique à collaborer sur cette question ;

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

4. *Se félicite* de la décision de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à sa quatrième réunion plénière, en février 2016, d'entreprendre une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, qui devrait être achevée avant mai 2019, et *souligne à nouveau* l'importance de cette évaluation mondiale pour l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;

5. *Se félicite aussi* de l'achèvement et l'approbation de l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de l'approbation du Résumé à l'intention des

décideurs par la Plateforme à sa réunion plénière, et *reconnaît* que cette évaluation est d'une grande importance pour les travaux au titre de la Convention sur la diversité biologique et, plus particulièrement, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

6. *Encourage* les Parties, et *invite* les autres gouvernements, les organisations compétentes, les milieux scientifiques, les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales à promouvoir et utiliser davantage de modèles et scénarios permettant d'appuyer la prise de décisions et l'évaluation des politiques, et à contribuer au développement des modèles et scénarios décrits dans le Résumé à l'intention des décideurs de l'Évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la diversité biologique et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques ;

7. *Reconnaît* qu'il est important de faire correspondre les scénarios et les besoins liés à certains cadres stratégiques ou décisionnels, notamment afin d'étudier des scénarios stratégiques pour l'après 2020, et d'envisager d'améliorer, et d'appliquer plus largement, des méthodes de scénarios participatifs à différentes échelles afin d'accroître la pertinence et l'utilisation de scénarios régionaux, sectoriels et thématiques relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques ;

8. *Encourage* les Parties, et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes, notamment les organismes de financement, à appuyer les efforts visant à renforcer les capacités humaines et techniques nécessaires pour répondre aux besoins de développement de scénarios et de modélisation, et à favoriser l'accès libre et transparent aux outils de développement de scénarios et de modélisation, et aux données requises pour leur développement et leur mise à l'essai ;

9. *Invite* la communauté scientifique à :

a) Éliminer les principales lacunes dans les méthodes de modélisation des conséquences des facteurs et des interventions stratégiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques qui ont été recensées dans l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques ;

b) Élaborer des méthodes pratiques et efficaces pour évaluer et communiquer les niveaux d'incertitude associés aux scénarios et aux modèles, de même que des outils pour appliquer ces méthodes aux évaluations et aux processus décisionnels ;

10. *Prie* le Secrétaire exécutif et *invite* les secrétariats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à encourager une collaboration plus étroite entre les communautés scientifiques associées aux organismes qui travaillent sur les scénarios et modèles et les décideurs, ainsi que la collaboration entre les groupes travaillant dans le domaine de la surveillance de la biodiversité et la collecte de données en la matière, et les décideurs ;

11. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, conformément au paragraphe 5 b) de la décision XII/25, de dresser une liste de requêtes pour le deuxième programme de travail de la Plateforme, en s'appuyant sur les informations recueillies par le Secrétaire exécutif, aux fins d'approbation par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.
